

Lundi 24 août 2009



> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [presse@iledefrance.fr](mailto:presse@iledefrance.fr)

web : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## **Résidence universitaire d'Antony : la Région Ile-de-France regrette la démission de l'Etat**

En réaction à l'interview de Valérie Pécresse parue dans Le Figaro, Jean-Luc Laurent, vice-président du conseil régional chargé du logement, regrette la démission de l'Etat au sujet de la résidence universitaire d'Antony.

A la veille de la rentrée universitaire, comment Mme Pécresse peut-elle accepter la démolition programmée de la résidence universitaire Jean Zay ? Le ministère se couche devant la volonté des élus d'Antony au mépris de l'intérêt général.

Jean-Luc Laurent rappelle que, depuis deux ans, le conseil régional d'Ile-de-France a dégagé des crédits pour participer à la rénovation de la cité sans obtenir la moindre réaction de l'Etat. Aujourd'hui, nous attendons toujours une réponse à notre demande de table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés (élus, Etat, CROUS, étudiants...). Les élus d'Antony ne peuvent décider seuls de l'avenir d'un site d'intérêt régional.

La reconstruction hypothétique à hauteur de 120 % des logements détruits, sans calendrier, sans localisation et sans garantie sur les loyers est un engagement insuffisant dont personne ne peut se contenter, et encore moins se vanter comme Mme Pécresse le fait ce matin.

Jean-Luc Laurent ajoute que, dans une situation de grande pénurie de logements étudiants, la reconstruction de l'offre de logements doit être un préalable à la destruction et non un lointain horizon. De plus, ce site doit conserver sa vocation régionale, or les élus des Hauts-de-Seine ne cachent pas leur volonté de réserver ces logements aux seuls établissements locaux. Il s'agit d'une régression à l'échelle régionale : la cité universitaire d'Antony doit être réhabilitée et non détruite.

Contact presse : Alexandre Gallet 01 53 85 78 65 / [alexandre.gallet@iledefrance.fr](mailto:alexandre.gallet@iledefrance.fr)

Communiqué de presse